



MAIRIE

Rue de Corbeil
77111 Soignolles-en-Brie

Téléphone : 01.64.42.55.77
Télécopie : 01.64.42.55.76

Ouverture au public :
De 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
Vendredi 9h à 11h45 et de 14h à 18h45
Le samedi de 9h à 11h45
Fermé le mardi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 08 octobre 2018, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'AN deux mil dix-huit et le quinze octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARBERI Serge, Maire.

PRESENTS : MM BARBERI Serge, AERNOUDTS Danièle, MORGEN Madeleine, BRUCHER Alain, SARTOR Agnès, LEBELLIER Véronique, RIANDE Bruno, LOISEAU Guy.

POUVOIRS :

Monsieur BAUGUE Bruno a donné POUVOIR à Madame AERNOUDTS
Monsieur FROGER Romain a donné POUVOIR à Madame SARTOR

ABSENTS : MM VERHEYDEN Matthieu, NEVET Sylvie, BAUDINOT Sandrine, FABRE Anne, MESMIN Samuel, FOURNIER Thomas, BELLARD Patrice, LAGNIEZ Marcel, MEDJ Myriam.

Madame SARTOR Agnès a été nommée secrétaire.

Monsieur BARBERI ouvre la séance. Cette réunion fait suite au Conseil Municipal du 08 octobre 2018 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint. La séance a donc été reportée au 15 octobre 2018. Par conséquent, pour cette séance, **le quorum n'est pas requis.**

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour.

- 1) Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade
- 2) Suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet
- 3) Suppression du poste d'adjoint d'animation à temps complet

- 4) Suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30h00)
- 5) Délégation au Maire pour la signature du marché de travaux pour l'aménagement de trottoirs et de stationnement à la Hardillière
- 6) Contrat CONT.A.C.T. : ajout d'une opération
- 7) Tarifs de vente pour les manifestations municipales
- 8) Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau présentée par la FDAAPMA77 pour la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au clapet de Soignolles-en-Brie et de restauration hydromorphologique de l'Yerres
- 9) Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique environnementale unique sur le projet présenté par le CVO 77 pour être autorisé à créer et exploiter une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers (77700)
- 10) Informations

1) FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération n° 2018/48

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 09 octobre 2018,

DECIDE :

1. **De fixer** les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Taux (en %)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^e Classe	100
	Adjoint Administratif Principal 1 ^e Classe	100
Rédacteur	Rédacteur Principal 2 ^e Classe	100
	Rédacteur Principal 1 ^e Classe	100
Attaché	Attaché Principal	100
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^e Classe	100
	Adjoint Technique Principal 1 ^e Classe	100
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal 1 ^e Classe	100
	Adjoint d'Animation Principal 2 ^e Classe	100

Animateur	Animateur Principal 2 ^e Classe	100
	Animateur Principal 1 ^e Classe	100
ATSEM	ATSEM Principal 2 ^e Classe	100
	ATSEM Principal 1 ^e Classe	100

2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ;

3. **D'inscrire** des crédits suffisants au budget communal.

2) SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Délibération n° 2018/49

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 mars 2018, un poste d'adjoint administratif a été créé afin d'assurer l'accueil de l'agence postale communale et la gestion de la Bibliothèque. L'agent qui a été recruté a été nommé sur un poste existant. Le poste créé n'a jamais été pourvu depuis sa création et n'est plus nécessaire.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi et a rendu un avis favorable concernant la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet. Il convient donc de supprimer le poste ainsi libéré, à savoir : le poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint administratif à 35 heures.

3) SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET

Délibération n° 2018/50

Monsieur le Maire informe qu'un poste d'adjoint d'animation à temps complet est vacant depuis le 03 février 2018 suite à la radiation des cadres d'un agent pour absence de demande de renouvellement de disponibilité.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi et a rendu un avis favorable concernant la suppression du poste d'adjoint d'animation à temps complet. Il convient donc de supprimer le poste ainsi libéré, à savoir : le poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 35 heures.

4) SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (30h00)

Délibération n° 2018/51

Monsieur le Maire informe qu'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet est vacant depuis le 01 septembre 2017 suite à la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un agent dont la demande a été renouvelée au 01 septembre 2018.

Le Comité Technique a été saisi et a rendu un avis favorable concernant la suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet. Il convient donc de supprimer le poste ainsi libéré, à savoir : le poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 30 heures.

5) DELEGATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE STATIONNEMENT A LA HARDILLIERE

Délibération n° 2018/52

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

le Conseil Municipal,

VU l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

après en avoir délibéré, par **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Monsieur RIANDÉ),

- **DECIDE** de donner délégation au Maire pour la signature :

. du marché de travaux pour l'aménagement de trottoirs et de stationnement à la Hardillière.

La décision sera entérinée par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, constituée de M. BARBERI Serge, Mme AERNOUDTS Danièle, Mme MORGEN Madeleine, Mme LEBELLIER Véronique, M. BRUCHER Alain.

6) CONTRAT CONT.A.C.T. : AJOUT D'UNE OPERATION

Délibération n° 2018/53

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune de Soignolles-en-Brie pour un contrat CONT.A.C.T. signé le 19 février 2013 qui a permis la réalisation des opérations suivantes :

- Réalisation d'un plateau multisports.
- Extension du parking du marché.
- Aménagement paysager du parking Mathilde Vivot.
- Réaménagement de l'ancienne cantine (création d'une salle associative et d'une cuisine pour la salle des fêtes).
- Isolation thermique de 4 équipements publics.
- Aménagement d'une salle de classe dans l'enceinte de l'école.
- Réhabilitation d'une grange se situant rue de Champeaux pour l'aménagement de deux salles associatives.

- Aménagement d'un garage situé Impasse de la Boulangerie, pour réaliser un appartement à loyer modéré.
- Extension du parking situé place Mathilde Vivot.

Le montant de l'aide départementale d'un montant de 396 750 € n'a pas été atteint par les projets pré-cités. A ce jour, pour certaines actions, les coûts de réalisation ont été moins importants que prévu, et permettent de dégager des reliquats de subventions qui s'additionnent à un solde d'enveloppe non affecté. Ce reliquat total, d'un montant de 22 327,03 € nous permet :

- D'ajouter un projet de rénovation complète de l'éclairage en LED, visant à réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments suivants :
 - Groupe scolaire et accueil de loisirs, pour un montant de 18 210,90 HT (fourniture et pose)
 - Salle d'activité et cantine, pour un montant de 15 333,93 HT (fourniture et pose)
 - Salle des fêtes et bibliothèque, pour un montant de 6 865,96 HT (fourniture et pose)
 - Salle polyvalente et mairie, pour un montant de 6 349,35 HT (fourniture et pose)

pour un montant total de 46 760,14 € HT. La subvention demandée est de 18 705 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Madame LEBELLIER),

- **APPROUVE** le programme de l'opération supplémentaire présentée dans le cadre de l'enveloppe globale de 396 750 € du Contrat CONT.A.C.T., le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation figurant à la présente délibération ;

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour cette opération supplémentaire dans le cadre du Contrat CONT.A.C.T. pour une subvention de 18 705 € HT ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant aux modifications apportées par cette opération complémentaire du Contrat CONT.A.C.T avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

7) TARIFS DE VENTE POUR LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Délibération n° 2018/54

Considérant que la commune organise régulièrement des manifestations sociales, culturelles et sportives, il convient de fixer le tarif des produits mis en vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE de fixer** les tarifs comme suit :

- 2 euros pour une boisson,
- 1 euro pour une bouteille d'eau de 50 cl,
- 2 euros pour un sandwich,
- 1 euro pour un verre de vin chaud,
- 1,50 euro pour un dessert,
- 0,50 euro pour un paquet de chips,
- 0,50 euro pour un café,
- 0,50 euro pour des friandises,

- **DIT** que le produit de cette participation sera reversé sur la régie de recettes de la Commune.

8) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE IOTA LOI SUR L'EAU PRESENTEE PAR LA FDAAPPMA77 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE AU CLAPET DE SOIGNOLLES-EN-BRIE ET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'YERRES

Délibération n° 2018/55

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau, présentée par la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA77) pour la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au clapet de Soignolles-en-Brie et de restauration hydromorphologique de l'Yerres, est en cours et se déroule du 28 septembre au 13 octobre 2018 inclus et qu'il convient que le Conseil Municipal donne son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

VU le dossier de demande d'autorisation déposé par la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA77),

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'émettre un avis **favorable** concernant ce dossier et dont l'enquête publique se déroule du 28 septembre au 13 octobre 2018 inclus.

9) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE SUR LE PROJET PRESENTE PAR LE CVO 77 POUR ETRE AUTORISE A CREER ET EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS (77700)

Délibération n° 2018/56

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique environnementale unique sur le projet présenté par le Centre de Valorisation Organique de Seine et Marne (CVO 77) pour être autorisé à créer et exploiter une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers (77700) est en cours et se déroule du 03 octobre au 02 novembre 2018 inclus et qu'il convient que le Conseil Municipal donne son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

VU le dossier de demande d'autorisation déposé par le Centre de Valorisation Organique de Seine et Marne (CVO 77),

après en avoir délibéré, par **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Monsieur LOISEAU),

- **DECIDE** d'émettre un avis **défavorable** concernant ce dossier et dont l'enquête publique se déroule du 03 octobre au 02 novembre 2018 inclus.

10) INFORMATIONS

* Travaux :

Madame AERNOUDTS informe que les travaux de la passerelle du gué de Barneau sont pratiquement terminés.

En ce qui concerne le parking dans la cour de l'ancienne école, rue de Mont, les travaux ont commencé.

Monsieur BARBERI informe les conseillers municipaux que le démontage du filet du terrain de jeux de Barneau est en cours cette semaine.

Il informe également de l'abattage des arbres Place de la Hardillière et rue de Fourches. Une réunion a eu lieu avec les riverains, signataires de la pétition reçue en Mairie.

Monsieur le Maire informe également qu'une promesse de vente a été signée concernant l'achat des bâtiments (anciennement établissements Sauvaire) et que la vente interviendra avant la fin de l'année.

* Balade d'Agnès : Madame SARTOR informe les conseillers municipaux que la balade a eu lieu le 13 octobre au Musée de l'aéronautique à Villaroche.

* Conférence : Monsieur BARBERI informe l'assemblée qu'une conférence est prévue le 20 octobre dans la salle polyvalente, organisée par la Bibliothèque municipale sur « la puissance de l'éducation positive ».

* Conférence : Monsieur BARBERI informe les conseillers municipaux que la remise des récompenses aux lauréats du BAC, CAP, aura lieu le 9 novembre à 19 heures, dans la salle polyvalente.

* Jardin partagé : En réponse aux interrogations de Madame SARTOR, Monsieur BARBERI explique que le terrain de jeux de Barneau sera mis à disposition d'une association (CPN) et qu'une convention d'utilisation sera établie entre celle-ci et la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Serge BARBERI, Maire de Soignolles-en-Brie.



LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR NUMERO D'ORDRE EN SEANCE :

2018/48	Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade
2018/49	Suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet
2018/50	Suppression du poste d'adjoint d'animation à temps complet
2018/51	Suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30h00)
2018/52	Délégation au Maire pour la signature du marché de travaux pour l'aménagement de trottoirs et de stationnement à la Hardillière
2018/53	Contrat CONT.A.C.T. : ajout d'une opération
2018/54	Tarifs de vente pour les manifestations municipales
2018/55	Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau présentée par la FDAAPPMA77 pour la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au clapet de Soignolles-en-Brie et de restauration hydromorphologique de l'Yerres
2018/56	Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique environnementale unique sur le projet présenté par le CVO 77 pour être autorisé à créer et exploiter une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers (77700)